

DÉCISION MUNICIPALE

Prise en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales

2025-68 – TARIFS DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE ET DE LA BILLETTERIE DU CHÂTEAU D'ARDELAY

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS

Vu les articles L. 2122-22 2° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal du 7 juillet 2022 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
Vu la décision municipale n°174 du 23 novembre 2023 instituant la régie d'avances et de recettes du Château d'Ardelay,
Vu l'arrêté municipal n°968 du 29 juin 2023 donnant subdélégation de fonctions et de signature à Madame Hélène CHENAIS, conseillère municipale, chargée des finances,
Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de la boutique et de la billetterie du Château d'Ardelay,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les décisions municipale n°98 du 4 juillet 2024 et n°161 du 21 novembre 2024 sont abrogées avec effet au 14 mai 2025.

ARTICLE 2 : Les tarifs des produits de la boutique et de la billetterie du Château d'Ardelay sont fixés ainsi qu'il suit :

TARIFS BOUTIQUE CHÂTEAU D'ARDELAY	
Nom du produit	Prix de vente
Bougie	15,00 €
Epée mousquetaire	5,00 €
Epée médiévale	10,00 €
Bouclier	12,00 €
Figurine	8,00 €
Lot 2 figurines	14,00 €
Puzzle	15,00 €
Jeux de carte	10,00 €
Déguisement garçon	25,00 €
Déguisement fille	30,00 €
Crayon	1,50 €
Porte-clés	5,00 €
Magnet	3,00 €
Carte postale Ardelay	1,00 €
Carte postale Office de Tourisme du Pays des Herbiers	1,80 €
Carte postale fleur	3,50 €
Affiche Office de Tourisme du Pays des Herbiers	15,00 €
Carte postale exposition	1,50 €
Marque-page exposition	1,00 €
Affiche exposition	10,00 €

TARIFS BILLETTERIE CHÂTEAU D'ARDELAY**TARIFS GRAND PUBLIC**

	Tarif Adulte	Tarif Réduit*	- de 18 ans	Groupe (10 pers)	Activité supplémentaire même journée
Visite libre hors Salon des Artistes	4,00 €	2,00 €	Gratuit	3,00 €	
Visite commentée	7,00 €	3,50 €	Gratuit	4,50 €	2,00 €
Visite flash commentée	6,00 €	3,00 €	Gratuit	3,50 €	2,00 €
Atelier / Conférence	8,00 €	5,00 €	2,00 €		2,00 €
Documentaire	3,00 €	2,00€	Gratuit		2,00 €
Spectacle	5,00 €	2,50 €	Gratuit		2,00 €
1 ^{er} dimanche de chaque mois			Gratuit		
Visite libre Salon des Artistes			Gratuit		
Journée Européennes du Patrimoine			Gratuit		

TARIFS SCOLAIRES

	Tarif
Parcours d'éducation artistique et culturelle	Gratuit
Visite en autonomie	Gratuit
Visite guidée	1,50 € / élève
Visite guidée + atelier	3,50 € / élève

***TARIF REDUIT : sur présentation d'un justificatif**

Herbretais

Etudiant

Demandeur d'emploi

Personne en situation de handicap

ARTICLE 3 : Les recettes seront perçues par le biais de la régie d'avances et de recettes du Château d'Ardelay.

ARTICLE 4 : M. le Directeur Général des Services et Mme le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

LES HERBIERS, le 14 mai 2025

Transmise en Préfecture le : 23/05/2025

Publiée électroniquement le : 26/05/2025

Par délégation spéciale du Conseil municipal,
Christophe HOGARD, Maire,
Par délégation du Maire,
Hélène CHENAIS, conseillère municipale chargée des finances



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes, par voie postale au 6 Allée de l'île Gloriette – CS 24 111 – 44 041 NANTES CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.